

M'info Métiers

la revue de la chambre de métiers et de l'artisanat - Nouvelle-Calédonie

Ça vous concerne

L'environnement, c'est pas du luxe !

Fiches infos

Bien s'assurer

**Vos questions
nos réponses**

Question de M. HMAE,
Artisan du Bâtiment

Savoir-faire

Christian Commenge, gérant de Recycal,
Jean Kazo, boulanger à Lifou



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie



*je produis
calédonien*

ORRORRANK



ENERCAL

SOCIETE NEO-CALEDONIENNE D'ENERGIE

L'ENERGIE DE TOUT UN PAYS

MAINTENANCE RESEAU DE TRANSPORT 150kV

Actu **CMA** 4

ça vous **concerne** 7

L'environnement, c'est pas du luxe !

Fiches infos 14

● Bien s'assurer

Vos questions nos réponses 16

● Question de M. HMAE, Artisan du Bâtiment

● Nos permanences

● Bourse des entreprises

Savoir-faire 18

● **Christian Commenge**, gérant de Recycal, société calédonienne de récupération et de recyclage

● **Jean Kazo**, boulanger à Lifou

Bon à savoir 22

Salaires minimums, valeur du point et jours fériés chômés par secteurs et conventions collectives - Echéances fiscales

Où sommes-nous ?

Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie

10 avenue James Cook - BP 4186
98846 Nouméa Cedex - Tel : 28 23 37 Fax : 28 27 29
Courriel : cma@cma.nc - Internet : www.cma.nc

Antennes

Poindimié

Patrick Leblais
BP 155 - 98822
Tél : 42 74 82
Fax : 42 74 11
poindimie@cma.nc

Koné

Soukaïna Pesce
BP 641 - 98860
Tél : 47 30 14
Fax : 47 30 17
kone@cma.nc

Koumac

Arielle Pindon
BP 127 - 98850
Tél : 47 68 56
Fax : 47 63 64
koumac@cma.nc

Les temps changent !

Produire en se souciant des générations futures ? C'est bien le credo des artisans depuis la nuit des temps. La protection de l'environnement est l'une des valeurs qui comptent pour nous. Recycler, limiter le gaspillage font partie de nos réflexes et sont quasi ancestraux.

C'est certainement ce qui explique la « conscience environnementale » des artisans, mise en lumière par la dernière étude de l'Observatoire de l'artisanat sur la gestion des déchets. Un point fort quand on sait que les enjeux liés à la prise en compte de notre impact sur l'environnement sont devenus très importants. Oui. Agir devient urgent. A l'heure des grands projets et de l'urbanisation croissante, il convient de préserver la biodiversité de notre Calédonie.

Au quotidien, en tant que citoyen, mais aussi en tant que chef ou salarié d'une entreprise artisanale, chacun d'entre nous a un rôle à jouer. La taille modeste de nos entreprises permet une réactivité et une adaptation aux changements exceptionnelles. Les bonnes pratiques déjà mises en place par des centaines d'artisans sur tout le Territoire est aussi un précieux atout.

Je suis convaincu que le secteur des métiers est l'un des porte-drapeaux les plus actifs de la protection de l'environnement et que les artisans relèvent chaque jour le « défi environnemental ». A l'heure où écologie rime avec économie, chacun d'entre nous y trouve son compte. Car au-delà des contraintes réglementaires, il y a de nouvelles opportunités, de nouveaux métiers, de nouveaux procédés et de nouveaux produits à expérimenter, à découvrir, à faire partager à nos clients ! Parce que les temps changent...

Le Président
Jean-Claude MERLET



"Info Métiers" est une publication de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie - Tél.: 28 23 37
Directeur de publication : Jean-Claude Merlet
Coordination : Laure Le Gall
Direction technique : Patrick Strzemppek
Maquette / mise en page : Valérie Berger
Rédaction : Stéphane Camille
Impression : IRN - **Tirage :** 9 100 exemplaires
ISSN : 1958 - 5411

Formation

POUR LES JEUNES, AVEC LE GSMA

Le 12 juin, la CMA et le Groupement du service militaire adapté vont signer une convention pour formaliser leur partenariat. L'objectif est d'offrir une alternative aux candidats apprentis ayant échoué aux tests d'entrée du Centre de formation de la CMA. L'une des missions principales du Groupement, rattaché au Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, consiste en effet à assurer « la formation et l'insertion des hommes ». Le GSMA intervient pour apporter un cadre formateur à des jeunes en échec scolaire. En contrepartie, la CMA s'engage à informer et orienter ces jeunes pendant leur formation au GSMA, ainsi qu'à proposer de nouveau les tests d'entrée du centre de formation à ceux intéressés par les métiers de l'artisanat. La chambre consulaire s'engage également à accompagner les démarches de ceux qui voudront créer leur entreprise à leur sortie du GSMA.

Environnement

Allons-y, allons-eaux !



Les « Assises de l'eau » se sont tenues du 19 au 23 au mai, à l'initiative du

Conseil économique et social (CES) désireux de lancer une nouvelle dynamique pour cette ressource en Nouvelle-Calédonie.

Alors que l'eau devient un enjeu mondial, l'objectif des assises est de sensibiliser les Calédoniens, et, par l'échange entre les acteurs locaux et une expertise internationale, proposer des éléments d'aide à la décision aux différents élus, sur les moyens financiers, techniques et humains à mettre en oeuvre pour répondre

à ces enjeux. A travers trois ateliers - "l'eau, la mine et les carrières", "l'eau et l'agriculture", "la distribution de l'eau et son assainissement" - les participants ont fait le point sur l'état de la ressource, les besoins spécifiques et les enjeux, ainsi que les actions à mener, les investissements à faire et les financements à trouver.

Ces Assises de l'eau donnent l'impulsion qui devrait permettre de déboucher, à terme, sur des mesures d'optimisation de cette précieuse ressource. Tout un chacun est concerné, du simple citoyen aux institutions en passant, bien sûr, par les entreprises.

Services

Maison de l'entreprise dans le Nord : le cœur du réseau

La structure associative comprenant la province Nord, la CCI et la CMA sera bientôt inaugurée à Pouembout. Ses objectifs : centraliser les appels d'offres lancés sur la zone VKP (qu'ils concernent l'usine ou les infrastructures liées au développement des communes), l'accueil, l'information, l'appui des chefs d'entreprises sur des questions généralistes en relation avec les appels d'offres. La Maison de l'entreprise pourra orienter vers les chambres consulaires selon les demandes et l'activité des entrepreneurs. Cet organisme est prévu pour durer trois ans, soit jusqu'à la fin des travaux de construction de l'usine. Le responsable se nomme Frédéric Marques. Une permanence des trois partenaires sera assurée en roulement.

L'Agenda des formations

Attention, n'hésitez pas à vous inscrire bien à l'avance car vous êtes de plus en plus nombreux à vouloir renforcer vos compétences.

au centre de formation Lucien Minguet

Toutes les sessions de formation
se déroulent en soirée, à partir de 17h00

Renseignements et inscription : Virginie Ethève au 25 97 40.

Initiation informatique :

(16h), 18 000 F
- du 21 au 31 juillet

Internet et Messagerie

Outlook Express :
(10h), 13 000 F
- du 04 au 07 août
- du 29 septembre
au 02 octobre

Bases Bureautiques :

(30h), 32 000 F
- du 02 au 25 juin
Powerpoint initiation :
(10h), 15 000 F
- du 8 au 11 septembre,

Devis-Facture Eurêka :

(10h), 20 000 F
- du 30 juin au 03 juillet
- du 11 au 14 septembre
- du 15 au 18 septembre

Gestion d'entreprise Eurêka :

(20h), 20 000 F
- du 28 juillet au 08 août
- du 01 sept au 12 septembre
- du 22 septembre au 02 octobre

Sensibilisation

à l'environnement calédonien :

(14h), 12 000 F
- du 18 août au 27 août

en province Sud

Renseignements et inscription : Christian Fuzivala au 28 23 37

Stages de gestion :

La Foa :

- 24 juin,
- 1er et 8 juillet

Boulouparis :

- 03 et 10 juin

Les prochains salons

MAISON DES ARTISANS

15^e édition du Salon jardinage et moto-culture
du jeudi 3 au dimanche 6 juillet
17^e salon 4x4 expo
du jeudi 12 au dimanche 15 juin

Entrée gratuite
Restauration sur place avec terrasse.
Contact : Bertrand VANHALLE au 27 56 85.

En juillet, à vos brouettes !



Pour le fameux salon du jardinage et de la motoculture, la grande salle de la Maison des artisans se transforme en jardin d'éden. Les pépiniéristes et jardineriers de tout le pays exposent leurs plantes. De la graine à l'arbre adulte, tout est à portée de main pour se fabriquer un paradis de verdure. Profitez de la présence des pros du jardin pour demander des conseils, ou échanger avec d'autres passionnés (trucs et astuces). L'occasion aussi de comparer tous les équipements (confort, décoration, outillage) ainsi que les services associés.

En juin, ça roule !



Le salon 4x4 EXPO réunit les professionnels et passionnés de voitures, quads, buggy, motos. La présence de l'ensemble des concessionnaires automobiles, des accessoiristes et organismes de crédit fait de ce salon un événement commercial incontournable. L'année dernière, plus de 200 voitures ont été vendues en 4 jours ! Au-delà, c'est un moment de découverte et d'échange, de spectacle et de surprise. A ne pas rater !



En route pour l'Apprentissage



Le bus de l'apprentissage reprend la route pour aller à la rencontre des élèves en brousse.

Objectif : informer et rendre accessible l'apprentissage à tous les jeunes qui vivent à plus de 30 km de Nouméa.

En 2007, plus de 1100 élèves ont rencontré le bus de l'apprentissage sur leur route et ont ainsi eu accès à une information directe et de proximité sur les filières et les métiers. Véritable bureau itinérant, le bus de l'apprentissage est équipé pour répondre de manière claire et attractive aux questionnements de nos jeunes Calédoniens ainsi qu'aux artisans qui souhaitent embaucher des jeunes dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Futurs maîtres d'apprentissage, vous pouvez rencontrer l'animateur CMA du bus en brousse lors de ses passages en juin et juillet.

Contact : Thierry GRANGE, au Point A, au 24 49 69.

Les Itinéraires du Bus :

- Du 16 au 20 juin : Hienghène, Pouebo, Ouégoa
- Du 1 au 4 juillet : Kaala-Gomen, Koumac, Pougé
- Du 8 au 10 juillet : Boulouparis, la Foa, Farino, Thio, Sarraméa

plus d'infos : www.cma.nc

Depuis votre immatriculation au répertoire des métiers, avez-vous effectué un changement d'adresse, de téléphone, d'activité, de salaires, d'enseigne, ... ?

Informez-en le service du répertoire des métiers, qui est chargé, pour les services RIDET et patente, de tenir à jour votre dossier.

Pour tout renseignement, contactez Ghislaine Saint Prix au 28 07 49.

Partenariat

UNE AUTRE DYNAMIQUE À THIO

Une récente tribune libre titrait : « L'après-nickel, c'est aujourd'hui ». C'est d'autant plus vrai à Thio, où le camp des sapins va fermer en 2008, suivi par le plateau minier en 2012. En matière économique et sociale, il s'agit dès à présent de prévoir l'étape suivante. Voilà pourquoi la CMA, dans le cadre de la reconversion de toute la région, redouble d'efforts afin de soutenir les artisans et futurs entrepreneurs.

Une cellule de développement local

Une action de fond est donc menée à Thio depuis 2005 par la CMA. L'animateur économique Christian Fuzivala s'investit en effet dans la cellule de développement local (CDL). Cette structure partenariale implique la DEFE (direction économique de la formation et de l'emploi de la province Sud), l'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique) et bien sûr la mairie de Thio, soucieuse de l'avenir de ses administrés.

Les objectifs de la CDL sont les suivants :

1. aider les entreprises existantes à se structurer (aides financières à l'investissement, formation gestion...),
2. soutenir les projets de création d'entreprise en fonction du marché,
3. mettre les entreprises locales du bâtiment en relation avec la commune.

Comme nous l'explique l'animateur économique, « l'enjeu est double : d'abord parvenir à une dynamique économique durable, ensuite permettre aux entreprises artisanales de répondre aux besoins liés aux mutations de leur environnement ». Dans ce contexte, la

CMA joue le rôle de planificateur pour les travaux de la commune, assurant la synergie entre la mairie donneuse d'ordre et les entreprises artisanales à même de répondre aux appels d'offre.

La chambre consulaire délivre aussi des formations aux artisans désireux d'accroître leurs compétences. Le stage de gestion consolide les entreprises dans leur activité et permet aux participants de découvrir la comptabilité simplifiée via un logiciel de tenue de compte. Les formations au logiciel devis-facture et au calcul des prix ont pour objectif de fournir aux professionnels des outils précis, répondant aux réglementations en cours. Enfin la CMA encourage la création de prestations de services et l'installation d'activités nécessaires aux populations. Cette mission passe d'abord par l'évaluation des besoins (par exemple, il n'existe pas d'activité d'ambulance dans la commune), puis par des propositions d'actions concrètes et de suivi comme la construction d'un local adapté pour l'activité.

Des réunions de la CDL sont prévues tout au long de l'année pour faire le point sur les avancées.



Les quatre professionnels de la photographie à Thio, membres de l'association « Kaskadeurs », encadrés par la formatrice Mme BOSSA (en bas à gauche) et Melle ETHEVE, chargée de la Formation Continue de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (en bas à droite)

THIO : Se former pour se transformer

Une association devient entreprise et s'appuie sur la formation pour mettre toutes les chances de réussite de son côté. La Mission Insertion Jeune et la CMA soutient activement les quatre porteurs de projet.

Au départ, il y a la passion de quatre jeunes, fans de photographie : Johan Nomeu, Johannes Moindou, Rose-Marie Nomoira et la présidente Glenda Moindou. Avec leur association « Kaskadeurs », ils sont à l'initiative du premier Festival de la photographie amateur à Thio. Désireux de diversifier leurs activités dans le domaine de la photographie, ils se dotent d'un labo photo, deviennent correspondants des « Nouvelles Calédoniennes » à Thio, et s'impliquent dans le projet de restructuration du musée de la Mine, lancé par la province Sud, en partenariat avec la SLN et la commune de Thio. Les voici jeunes professionnels de l'audiovisuel.

En accord avec le souhait des membres de l'association de changer de statut au profit de celui de micro-entreprise, la Mission d'insertion des jeunes de la province Sud offre son soutien financier pour une formation. C'est dans ce cadre que la CMA a mis en place une action de formation à destination de ces jeunes porteurs de projet qui s'achèvera le 3 juillet 2008.

Le Centre de formation travaille sur deux axes : la communication, et la gestion d'entreprise, avec comme outil principal le logiciel Eurêka. Ces deux modules de formation permettront aux « Kaskadeurs » d'acquérir les notions de base nécessaires au pilotage comptable et à l'administration de leur future entreprise. Elle leur permettra aussi de mettre en place des outils de marketing efficaces, pour faire connaître les services proposés.

L'environnement, c'est pas du luxe !

Les artisans et l'environnement

Autrefois, le mot écologie agaçait les artisans. Il était synonyme de contraintes, efforts et dépenses supplémentaires... Aujourd'hui la tendance se renverse. Comme pour beaucoup d'agriculteurs qui se sont convertis au bio pour ne pas mettre la clef sous la porte, le respect de l'environnement dans l'artisanat évoque désormais d'autres notions : meilleures conditions de vie, protection de ses proches, meilleure image, nouveaux métiers, nouvelles opportunités.

On parle beaucoup d'environnement ces temps-ci, en Nouvelle-Calédonie. C'est que l'urgence a fini par s'imposer à tous, y compris chez nous où le respect de l'environnement s'est effacé au cours du 20e siècle derrière les impératifs économiques et industriels. Avec les conséquences que l'on sait, comme la récente catastrophe au dépotoir de Ducos. Aujourd'hui, l'actualité en témoigne, aucun projet industriel, dans un pays développé, ne saurait se faire sans prendre en compte l'environnement.

Qu'en est-il des artisans ? Ce sont souvent des écologistes qui s'ignorent. Traditionnellement, les artisans transforment des produits locaux. Ce sont également des acteurs économiques de proximité. En outre, au lieu de jeter et de remplacer, ils préfèrent réparer, récupérer, recycler ce qui peut encore servir.





Etat des lieux

comment les entreprises artisanales gèrent leurs déchets

Courant 2007, l'Observatoire de l'artisanat de la CMA a réalisé une étude sur l'artisanat et la gestion des déchets.* L'équipe de la CMA souhaite d'ailleurs exprimer sa reconnaissance à tous les artisans qui ont répondu au questionnaire.

Premier constat : selon les secteurs, 75 à 80 % des artisans sont conscients que la Nouvelle-Calédonie est menacée de pollution. De même, les entreprises artisanales reconnaissent globalement l'impact de leur activité sur l'environnement et un quart d'entre elles ont déjà pris des mesures afin de limiter leurs déchets. C'est donc un état d'esprit positif qui ne

demande que des encouragements des pouvoirs publics afin de se traduire efficacement, au quotidien, dans les pratiques de tous.

Quels déchets pour quels artisans ?

Tous les artisans produisent des déchets. Leurs réponses montrent aussi que des déchets industriels spéciaux (DIS), les plus nocifs pour nous-mêmes et notre environnement, sont produits dans tous les secteurs de l'artisanat.

Comment les artisans se débarrassent-ils de leurs déchets ?

Les pratiques d'élimination varient selon les secteurs d'activité. En général, plus de la moitié des déchets sont éliminés par les artisans eux-mêmes et plus d'un quart via la collecte publique. Les artisans jettent plus de la moitié des déchets en décharge. 16% des chefs d'entrepri-

Les bonnes pratiques déjà mises en œuvre par les artisans calédoniens

- **Mieux planifier ses commandes** (pour éviter péremption et gaspillage)
- **Choix de matériaux à faible impact écologique**
Peinture à l'eau, peintures biodégradables (automobile)
- **Choix du conditionnement du produit et des emballages**
Achat de poissons en filets plutôt que de poissons entiers, remplacement des sacs plastiques par des cabas ou sacs biodégradables pour la clientèle, chutes de tissus réutilisés comme emballage, choix de contenants de grand format au lieu de plusieurs petits
- **Sensibilisation du personnel à la problématique déchets**
Le personnel limite les chutes et ainsi l'entreprise y trouve un intérêt économique (elle évite le gaspillage)
- **Réutilisation des produits**
Récupération de pièces dans le secteur du bâtiment, contenants donnés à des particuliers ou utilisés pour du rangement, déchets verts réutilisés en compost, copeaux destinés aux litières chevaux ou pour le jardinage
- **Tri systématique des déchets avant stockage**

L'enquête de la CMA montre que, si tous les métiers de l'artisanat produisent des DIS (déchets industriels spéciaux), aucun traitement spécifique ne leur est réservé. Ce sont pourtant les déchets les plus dangereux pour nous-mêmes, nos employés, nos proches et l'environnement.

ses ont déclaré faire appel à des entreprises spécialisées (collecte, traitement ou recyclage) pour se débarrasser de leurs déchets.

Quant aux plus dangereux, les DIS, ils sont généralement éliminés via la collecte publique ou par les artisans eux-mêmes : le traitement de ces déchets dangereux n'est donc pas spécifique. Seulement 18% des DIS sont collectés par des entreprises spécialisées et sont donc susceptibles de recevoir un traitement approprié.

* Etude disponible à la CMA - Contact : Romain Cordier au 28 23 37 ou eco@cma.nc.

Les artisans veulent des filières

D'après l'enquête, les « artisans citoyens » – c'est-à-dire ceux qui ont conscience de la pollution et de la responsabilité des entreprises, et qui ont mis en place une bonne pratique pour limiter les déchets – ne sont encore que 25 %.

Plus d'un quart des artisans déclarent avoir un moyen de limiter leurs déchets soit en les réduisant à la source, soit en les réutilisant avec ou sans traitement préalable.

Mais les artisans veulent plus. Ils aimeraient que soient créées des filières de traitement et/ou de recyclage, en particulier pour les huiles usagées, batteries, plastiques, produits chimiques.

Certains ont déjà pris le train en route mais toutes les activités artisanales produisent des déchets et seront un jour ou l'autre concernées par la question du tri et du recyclage. La grande majorité des artisans, pourtant déjà acquis à la cause de l'environnement, manque simplement d'information ou de solutions pour gérer les déchets.



LA RÉGLEMENTATION

Les dispositifs actuels

Jusqu'en avril dernier, les réglementations concernaient les huiles usagées dans les trois provinces et les batteries usagées en province Iles. Toutes identiques, elles précisent l'obligation pour le producteur de déchets (particulier ou artisan) d'amener ceux-ci chez le distributeur, qui est tenu de le reprendre, ou dans un point de collecte. La province Sud, celle qui produit le plus de déchets, s'est dotée récemment d'un dispositif plus vaste.

La taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP)

Instaurée en 2003 par une loi de pays, elle s'applique sur certains produits importés polluants et alimente un fonds en faveur des programmes de traitement de déchets.

Cette taxe de 5% est exigible sur les produits potentiellement polluants ou dangereux pour la santé publique.

De toutes nouvelles réglementations

Si les autres provinces ont engagé des réflexions sur le sujet, la province Sud a déjà déterminé des filières prioritaires. Les voici : huiles usagées, batteries, piles et accumulateurs usagés, pneus, emballages, véhicules hors d'usages.

Depuis avril dernier, la nouvelle réglementation, élaborée en collaboration avec l'ADEME, intègre la notion de REP, ou « responsabilité élargie des producteurs » : elle étend la responsabilité des fabricants locaux ou importateurs à la gestion de leurs produits en fin de vie. Ils sont tenus d'assurer la reprise des déchets issus de leurs produits. Ce principe s'est déjà imposé avec succès en Europe. Concrètement : quelqu'un qui importe ou produit un produit polluant en Nouvelle-Calédonie sera tenu de le reprendre en fin de vie, puis de le faire recycler.

Prenons l'exemple d'un petit garage en brousse. Il dépanne un client et lui change sa batterie. Le jour où cette batterie sera morte, le client sera tenu de la rapporter chez son garagiste. Le garagiste aura l'obligation de stocker la batterie avant de la restituer à l'importateur ou au producteur initial.

Nouvelles déchetteries

Dans le cadre de cette nouvelle réglementation, la Province a aussi décidé de créer des déchetteries dans les communes, avec les quais de chargement qui permettront aux engins de collecte de récupérer les déchets qui auront, pour certains, subi un premier tri. La province et l'ADEME financeront la construction de ces installations. En revanche leur fonctionnement sera à la charge des communes. Le prix de la redevance pourrait donc augmenter légèrement, à moins que les communes elles-mêmes ne s'engagent dans un processus de valorisation de leurs déchets, en créant leurs propres recycle-ries ou filières.

A qui s'adresser pour collecter ou traiter vos déchets ?

Batteries au plomb : EMC, Recycal, Véolia-Propreté-CSP
Cartons et papiers : Véolia
Cartouches d'encre : Îlot vert, Imprim'eco
Déchets de type électrique, électronique et informatique (DEEE) : EMC, Véolia
Déchets industriels dangereux (DIS) et déchets dangereux : Socadis (Société calédonienne de déchets industriels spéciaux), Véolia
Ferraille et métaux : EMC (Etablissements métallurgiques calédoniens), Société Robex
Filtres à air : Filtreco
Huiles usagées : AD Vidange, Boufeneche Vidange, Pacific Vidange, Velayoudon Eric
Métaux non ferreux : Nelimport, Recycal
Piles et accumulateurs : Socadis, Véolia
Pneus usagés : Véolia

Liste non exhaustive. Une liste complète et régulièrement actualisée est disponible sur le site www.cci.nc

Un cas particulier : les ICPE

La notion d'Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) s'applique à tout type d'entreprise exerçant des activités susceptibles de présenter des risques ou des nuisances pour la santé, la salubrité publique et l'environnement (risques d'incendies, d'explosion, de rejets polluants ou de nuisances sonores). Elles sont classées sous deux régimes : déclaration ou autorisation, en fonction de la gravité des dangers ou des inconvénients qu'elles peuvent présenter. Ce sont les provinces qui instruisent les dossiers. Les entreprises soumises à la réglementation ICPE sont responsables de l'élimination et du traitement de leurs déchets.

PENSEZ À VOUS DÉCLARER AUPRÈS DE VOTRE PROVINCE !



A savoir

Les activités artisanales qui sont soumises

à la réglementation des ICPE sont les suivantes :

- Métiers de l'automobile (ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur ; vernis, peinture, apprêt sur véhicule et engins à moteur)
- Boucherie charcuterie (Abattage des animaux uniquement)
- Alcools d'origine agricole, eaux de vie et liqueurs obtenus par distillation
- Atelier de fabrication de chaussures
- Atelier où l'on travaille le bois,
- Cadeaux (taillage, sciage, polissage de minéraux naturels ou artificiels)
- Préparation ou conservation de produits alimentaires par cuisson, surgélation, salage ...
- Teinture, laveries
- Imprimerie
- Activités utilisant vernis, peinture, apprêts, colle, enduit.

L'éco-organisme **Se regrouper pour mieux gérer**

Toute entreprise soucieuse de gérer ses déchets a aujourd'hui deux solutions : l'une consiste à se tourner individuellement vers les entreprises privées de collecte et de traitement. Afin de minimiser le coût du traitement des déchets, une autre solution peut être de se regrouper à plusieurs et de créer ou intégrer un éco-organisme.

En coordonnant leurs efforts, les entreprises concernées peuvent mutualiser la collecte et le traitement des déchets. Cela permet de réduire sensiblement les coûts et donc, en fin de compte, de minimiser la pression sur le consommateur qui paiera finalement indirectement la note.

Pour sa nouvelle réglementation, la province Sud a mené un gros travail de concertation avec les représentants des diverses institutions, les syndicats et les professionnels. Il a été convenu que les professionnels eux-mêmes organiseraient le traitement de leurs déchets. En effet, « On s'est rendu compte que les pouvoirs publics n'apportaient pas forcément de réponses adaptées, et que les professionnels s'organiseraient beaucoup plus efficacement », explique Aurélie Four-



Nouvelles opportunités, nouveaux métiers



drain de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). La visite du représentant d'un éco-organisme métropolitain, venu expliquer le mode de fonctionnement, a permis de convaincre les plus sceptiques des chefs d'entreprise.

Les professionnels évaluent le coût du traitement des déchets, au cas par cas. Un montant forfaitaire est alors versé à l'éco-organisme qui se charge d'organiser la collecte et le traitement, ce qui permet au professionnel de se concentrer sur son véritable métier.

Trecodec (pour traitement écologique et économique des déchets) est un éco-organisme qui existe depuis l'année dernière. Les coûts de traitement et de collecte des déchets sont assumés par les entreprises et sont internalisés dans le prix de revient du produit. Trecodec regroupe des TPE, des PME et de grandes entreprises.

L'évolution de la législation, des modes de vie et des activités professionnelles en faveur de l'environnement n'en est qu'à ses débuts. Mais ces changements sont inévitables. Au-delà des contraintes imposées par la réglementation, et dont on vient de voir qu'elles ne sont pas insurmontables, la protection de l'environnement est un véritable vivier de nouveaux débouchés et de nouveaux métiers.

Recycleurs

Si plusieurs grandes entreprises ont déjà investi une partie du secteur du recyclage, il en existe d'autres beaucoup plus petites qui s'en sortent très bien (voir notre rubrique Savoir-Faire). De nombreux déchets ne sont pas complètement recyclables en Nouvelle-Calédonie, du fait de tonnages insuffisants (même la Nouvelle-Zélande doit envoyer ses déchets métalliques dans une fonderie en Australie). Par contre, toutes une série d'étapes avant le recyclage proprement dit sont susceptibles d'être assurées par des entreprises locales : la collecte, le tri, le conditionnement, le stockage... Avec la nouvelle réglementation, et son extension future, il y a fort à parier que d'autres entrepreneurs calédoniens saisiront l'occasion.

Energies renouvelables

Avec le développement des énergies renouvelables, ce sont de nouvelles opportunités qui s'offrent aux artisans, en particulier pour l'installation et la maintenance des nouvelles installations, au niveau des particuliers ou des sociétés. En Nouvelle-Calédonie, des entreprises se sont déjà positionnées sur ce marché porteur, en proposant la vente et/ou l'installation de :

- panneaux et chauffe-eau solaires
- chauffe-eau solaires sans accumulateur nouvelle génération
- éoliennes
- pompes à chaleur

- pompes à eau solaires
- toitures et matériaux isothermes

De nombreux autres métiers en rapport avec l'économie d'énergie et la protection de l'environnement sont encore à développer sur le Caillou : installateur d'unités hydroélectriques, isolation de maisons anciennes, production de compost et de biocarburants, constructeurs en matériaux écologiques, entreprises de dépollution (mine, bâtiment, agriculture) ...

Petits gestes et grands effets

Au-delà des métiers, les **produits ou procédés** aussi évoluent : les matériaux dits propres (la peinture à l'eau, par exemple) sont de plus en plus nombreux. Les techniques de construction permettant de limiter la consommation d'énergie ont fait un bond en avant. Dans la mesure du possible, préférez les produits labellisés (NF Environnement, Ecolabel européen), une garantie pour votre santé mais aussi un gage de performance et de qualité. Choisir des produits issus du commerce équitable ou de la micro-entreprise revient à aider d'autres artisans, d'ici ou d'ailleurs, qui eux aussi ont décidé de limiter leurs déchets. Même choisir un produit de fabrication locale est un geste écologique en ce qu'il limite le transport et donc les rejets de gaz à effet de serre.

Nous constatons donc que le coût du traitement des déchets existe, mais n'est pas insurmontable. Les contraintes de tri et de stockage qui s'imposent aux artisans sont compensées par un effet boomerang : une meilleure image de l'entreprise. Un chantier propre, des déchets triés, une attitude citoyenne du chef d'entreprise sont autant d'atouts que les consommateurs apprécient de plus en plus. N'hésitez pas à contacter la CMA qui peut vous informer.



Construire propre, construire durable

L'éco-construction est en plein développement. Elle consiste à utiliser des matériaux et des techniques de construction ayant un impact minime sur l'environnement (bilan énergétique faible, moins de pollution à l'utilisation, procédés spécifiques). En Nouvelle-Calédonie, plusieurs projets vont dans le sens de ce concept encore nouveau. La qualification ECOCAL, mise en place par le Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie, établit une série de recommandations pour la construction de logements qui offrent une meilleure qualité de vie et une consommation d'énergie limitée à leurs futurs occupants. Deux autres initiatives sont en cours, concernant pour l'instant une première étape : la gestion des chantiers.

La charte « chantier vert »

Initiée par l'ADEME en partenariat avec la CMA, la charte « chantier vert », établit une série de bonnes pratiques applicables aux chantiers du BTP.

Avantage de ce mode de fonctionnement : moins de gaspillages, un traitement des déchets plus rapide et conforme à la réglementation, une réduction des coûts et une plus grande sécurité sur le chantier. De même, elle permet de limiter les nuisances subies par les riverains (bruit, fumées, poussières...). Enfin, le respect de ces bonnes pratiques réduit les risques d'impact de matériaux polluants sur la santé des travailleurs.

L'adoption de la charte « chan-

tier vert » constitue un atout pour les artisans, au même titre que la conformation aux normes établies par ECOCAL qui permet aux constructeurs de réaliser un bâtiment peu gourmand en énergie.

Avant le début du chantier, la charte est signée par le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les professionnels.

*Plus de renseignements à l'ADEME : 27 02 33, ademe.nouvelle-caledonie@ademe.fr
Et auprès de la CMA pour ECOCAL, contact Tonine Lanchon : 28 23 37*

L'expérience de la SIC

La SIC expérimente un dispositif qui va dans le même sens sur son chantier de Motor-Pool. Les treize entreprises qui

participent à la construction des soixante-six logements ont signé une « charte de bonne pratique et plan de gestion des déchets ». Concrètement, une déchetterie est installée sur le chantier. Elle permet de trier sur site les divers types de déchets, en les répartissant dans différentes bennes : leur contenu est ensuite acheminé vers des prestataires spécialisés ou à Gadji.



1 page Peugeot

Bien s'assurer

L'assurance est un moyen de financer les conséquences d'événements imprévisibles dont vous ne pourriez supporter le coût. C'est une garantie sur l'avenir. Tel un chef de famille, un chef d'entreprise ou un travailleur indépendant responsable doit se protéger, protéger ses proches et ses employés. Le rôle de l'assureur professionnel est de vous y aider.

PROTÉGEZ VOS BIENS PROFESSIONNELS

Vous disposez d'un local, d'un stock de matériels susceptibles d'être détériorés ou détruits par le feu, l'eau, un cyclone... Des marchandises vous sont confiées pour vente, transformation, travaux. Elles peuvent être détruites.

Pourquoi supporter le coût de ces événements ?

Vous pouvez confier la charge de ces risques à votre assureur qui financera la remise en état, le remplacement ou la construction des biens endommagés, détruits ou volés. Mais attention, il faudra scrupuleusement évaluer la valeur de vos biens à assurer. Plus l'évaluation est exacte, mieux vous serez protégé.

PROTÉGEZ VOS RESPONSABILITÉS

De nombreux incidents peuvent engager la responsabilité de votre entreprise (vente de marchandises défectueuses, accident lors d'une livraison ou de travaux chez un client...). Disposerez-vous d'une réserve suffisante pour pouvoir indemniser vous-même les dommages corporels, ou immatériels occasionnés à des clients, à des tiers ou à des salariés ?

L'assurance dite de Responsabilité pourra les prendre en charge financièrement.

PROTÉGEZ VOS FINANCES

Votre activité peut être brusquement interrompue par un incendie, un dégât des eaux ou tout autre événement grave. Même si l'argent ne rentre plus, vos charges continuent à courir. Heureusement certaines garanties représentent une véritable **assurance-vie** pour votre entreprise. Elles ont pour objet de compenser votre perte de revenus en prenant en charge vos frais fixes d'exploitation (salaires, intérêts d'emprunts, loyers, impôts...) et de maintenir votre marge brute.

PROTÉGEZ VOTRE FAMILLE ET VOUS-MÊME

Vous pouvez également compléter votre protection sociale auprès d'un spécialiste de l'assurance, qui vous assurera une aide financière dans les moments les plus difficiles (versement d'une indemnité journalière en cas d'arrêt de travail, d'une rente ou d'un capital en cas d'invalidité).

En tant que chef d'entreprise, travailleur indépendant, vous devez obligatoirement

Important

Voire entreprise évolue, vos risques aussi. N'oubliez pas d'indiquer à votre assureur :

- le montant de votre chiffre d'affaires, afin qu'il actualise le contrat, chaque année
- toutes modifications dans votre entreprise et votre activité
- toute nouvelle embauche

vous affilier dans le mois qui suit votre inscription Ridet au Régime unifié d'assurance maladie-maternité (RUAMM) géré par la Cafat.

Votre conjoint et personnes à charges (enfants, parents) bénéficient de cette protection sociale en tant qu'ayant droits.

PROTÉGEZ VOTRE RETRAITE

La faiblesse prévisible de vos revenus après la cessation de votre activité doit vous inciter à épargner aujourd'hui pour votre bien-être de demain. Par ailleurs, mettre de l'argent de côté dans les meilleures conditions n'est pas chose facile.

C'est le rôle de votre assureur de vous proposer les formules de placement les moins risquées et les plus rémunératrices, afin de vous assurer un revenu pour la retraite.

PROTÉGEZ VOTRE VIE PRIVÉE

Vous disposez de biens privés (maison, voiture, bateau) qui peuvent être détériorés et détruits.

Vous pouvez voir votre responsabilité engagée si vous ou un membre de votre famille occasionne un préjudice à une tierce personne.

Un désaccord, un litige peuvent survenir avec l'un de vos voisins ou un organisme public ou privé.

Comme pour votre activité professionnelle, vous pouvez confier la couverture de ces risques à un spécialiste, qui garantira votre patrimoine dans sa totalité, vous indemniser et défendra vos droits quand c'est nécessaire.

***S'assurer est un acte de responsabilité
et de bon sens qui vous protège
ainsi que votre famille et votre entreprise.***

***Un assureur ou un courtier en assurances
digne de confiance peut être un partenaire
pour vous aider à faire une analyse précise
de vos besoins, tout en vous permettant
de gérer au mieux
vos dépenses d'assurances.***

**PUB
1/2p
90x250
GROUPAMA**

Vos Questions nos réponses

Question

Question de M. HMAE,
Artisan du Bâtiment :

L'assurance décennale est-elle obligatoire
et qui doit y souscrire ?

Réponse

Oui, l'assurance décennale est obligatoire pour toute entreprise effectuant des travaux de gros oeuvre dont le montant total est supérieur à 2 millions.

C'est l'entreprise (et non le client), qu'elle soit personne morale ou physique, qui souscrit l'assurance décennale pour chaque chantier et qui en répercute le prix sur le montant de sa facture. Toutes les compagnies d'assurance sont susceptibles de proposer ce produit mais grand nombre d'entre elles sont frieuses. Toutefois, certaines sont spécialisées dans le domaine du bâtiment.

La réglementation portant obligation d'assurance pour les travaux du bâtiment est la délibération n° 667 du 28/06/1984 modifiant la délibération n° 591 du 01/12/1983.

NOS PERMANENCES la CMA proche de vous

Retrouvez nos agents à partir de 9H00
dans les mairies suivantes :

- Souky PESCE**
- à Voh : jeudi 12 juin et mercredi 9 juillet
- à Poya : jeudi 26 juin
- Arielle PINDON**
- à Ouégoa : mercredi 11 juin
- Patrick LEBLAIS**
- à Hienghène : mardi 3 juin
- à Canala : mardi 24 juin
- à Houaïlou : mardi 8 juillet
- à Kouaoua : mardi 22 juillet
- Christian FUZIVALA**, à l'antenne de la province Sud
- à Bourail : jeudi 19 juin, mardi 17 juillet
- à La Foa : jeudi 05 juin et jeudi 3 juillet, à 8H30

Bourse des entreprises

LA TRANSMISSION, ÇA SE PRÉPARE...

Nouveau ! Le service économique de la CMA vous propose un « diagnostic transmission », qui vous permet de faire un point sur le potentiel de transmission de votre entreprise, sa valeur sur le marché, ses atouts, ses faiblesses, les orientations à adopter en vue d'une transmission dans les prochaines années... Que vous soyez décidé ou non à vendre, ce diagnostic peut vous éclairer et vous permettre de prendre les bonnes décisions pour la pérennité de votre entreprise. *N'attendez pas le dernier moment ! Le « diagnostic transmission » est un service gratuit, réalisé par les animateurs économiques de votre CMA.*

À VENDRE

GRAND NOUMÉA

MENUISERIE EBENISTERIE

Atelier de menuiserie aménagé vend tout le matériel nécessaire à l'activité - Local aménagé de 150 m² - Prix : 8,7 U (Stock, machines, petit outillage et aménagement compris) - Possibilité d'achat du local (19,5 U) ou de location (130 000 F.CFP / mois)

POSE DE STORES

El vend matériel et véhicule (20 000 Km) nécessaires à l'activité de pose de stores - Fort potentiel de développement - Clients professionnels fidélisés - Prix : 2 U
Date de création : 2006

NOUMÉA

COIFFURE MIXTE

SARL - Bien localisée - Bonne rentabilité actuelle - Clientèle fidélisée - Prix : 12 U
Date de création : 1994

COIFFURE FAMILIALE

El - Excellente rentabilité - Bien localisé - Idéal pour 1 ou 2 professionnels - Remis à neuf en 2007 - Prix : 5,5 U
Date de création : 1984

COIFFURE MIXTE

Fonds - Salon remis à neuf - 45 m² - Bien localisé - Bonne rentabilité - Prix : 7 U
Date de création : 1967

COIFFURE MIXTE

SARL - Clientèle très fidélisée - Locaux très bien situés - Excellente rentabilité - Prix : 32 U
Date de création : 1970

ESTHETIQUE

SARL - Bien localisée - Local attractif et spacieux - Activité à développer - Matériel neuf - Prix : 9 U
Date de création : 2005

HORLOGERIE

El - Clientèle fidélisée - Très bonne rentabilité - Bail commercial permettant l'extension de l'activité - Prix : 8,2 U
Date de création : 1987

MECANIQUE MOTO

SARL - Très bonne rentabilité - Clientèle fidélisée - Affaire stable - Potentiel de développement - Prix : 20 U (Stock compris)
Date de création : 1988

CARROSSERIE / TOLERIE PEINTURE MECANIQUE AUTO

SARL - Cession de la totalité ou d'une partie des parts - 5 employés qualifiés - Bonne rentabilité - Prix : 18 U
Date de création : 1986

PROVINCE SUD ET ILES

MENUISERIE PVC

SARL - MENUISERIE PVC - Matériel récent - Affaire bien gérée - Fort potentiel de développement - Bail commercial renouvelé en 2007 - Prix : 24 U (Stock compris - Valeur moyenne : 11 U)
Date de création : 2007

DUMBEA

BOUCHERIE

SARL - Boucherie en supermarché - Bonne rentabilité - Prix : 58 U
Date de création : 1989

FABRICATION DE BOUGIES

EUURL - Fabrication artisanale - Bonne rentabilité - Potentiel de développement important sur le territoire - Prix : 6 U (Hors stock)
Date de création : 1994

PROVINCES SUD ET NORD

CONSTRUCTION METALLIQUE

EUURL - Entreprise en bonne santé sur un marché très porteur - Très réactive - Contrats sur l'année - Prix : 30 U
Date de création : 1970

KOUMAC

COMMERCE DE FLEURS, PRÊT À PORTER, CURIOS

SARL - Très bien localisée - Bonne rentabilité - Faible concurrence - Prix : 11,7 U
Date de création : 1990

Pour tout complément d'information,
contacter Caroline Koziura Service Economique
Tél : 28 23 37 - Email : caroline.koziura@cma.nc



Vous, votre projet



10 15 ou 25 ans... *en souplesse!*

Christian Commenge, gérant de Recycal, société calédonienne de récupération et de recyclage

Passeur de métal



Son parcours

Avant de devenir recycleur, Christian Commenge était fonctionnaire. Il travaillait à l'OPH (équivalent tahitien de notre FSH). « Travailler dans la fonction publique m'a appris à gérer d'autres personnes. » Mais il connaissait déjà le secteur du recyclage puisque son père avait fondé une entreprise similaire à Tahiti. En visite en Nouvelle-Calédonie, Christian et son père ont jugé que l'activité du recyclage avait de l'avenir. Le fils a apprécié le pays où il s'est finalement installé pour fonder Recycal, en mars 2007, afin de trier et conditionner les métaux non ferreux (alu, plomb, cuivre, bronze, laiton...).

Ce chef d'entreprise de 31 ans, employant actuellement trois personnes, souligne : « Le tri est déjà une première valorisation, ensuite les matériaux sont conditionnés, stockés et exportés. En ce moment nous travaillons essentiellement avec la Nouvelle-Zélande, où les déchets sont traités. »

Autrefois, il fallait verser 50F/kg à un professionnel pour faire recycler une batterie. Depuis février, le cours du plomb fait que Christian peut reverser une petite somme aux « porteurs » (comme il appelle ceux qui lui apportent des matériaux). « Les gros porteurs peuvent toucher jusqu'à 150 000 par mois en m'apportant des matériaux. ». Recycal se déplace aussi pour aller chercher des stocks, chez des particuliers ou dans des entreprises avec lesquelles il a passé des accords : menuiseries aluminium ou poseurs de câbles, par exemple. Il dépose aussi des bennes qu'il vient chercher quand elles sont pleines.

Autrefois, tout le monde recyclait. Il n'y avait sans doute que les rois et les fous pour se permettre de jeter un objet sans se soucier de sa valeur. Puis la révolution industrielle est arrivée et la production mondiale de biens en série s'est accélérée. Quelques nouveaux métiers et techniques du recyclage sont même apparus : la consigne, le ferrailleur... Mais dans l'ensemble, les sociétés occidentales, suivies par bien d'autres pays, se sont mises à jeter de plus en plus. On se disait que le monde digèrerait tout cela ! que les ressources en matières premières seraient inépuisables ! Et la poubelle déborda...

De nos jours le métier de recycleur est donc promis à un bel avenir, dans un secteur ultra dynamique. Concernant le recyclage des métaux, les prix sont établis en fonction du cours des matières premières. L'envolée actuelle des prix rend l'activité rentable.

Mais si ce marché est porteur, il est impératif aussi avoir l'œil et l'expérience afin de fixer le bon prix d'achat. Métal gainé, alliages plus ou moins riches, produits difficiles à trier... tous les déchets ne se valent pas...

Cette activité, relativement jeune sur le Territoire, représente également de nouveaux débouchés pour des prestataires en amont. Une entreprise de conditionnement de métaux a besoin : d'outils pour découper le métal (cisaille, dégaîneuse, tronçonneuse...), pour le trier (bennes), pour le stocker (presse à compacter, containers, docks), pour le peser (balance ou accès à un pèse charge), pour le transporter (camions, monte-charge...).

Pour étendre son activité à certains déchets, il faut obtenir une autorisation de sa Province qui vérifie que le stockage, le transport et la destination des déchets sont conformes.

courbes et lignes contemporaines,
la tôle répond aux exigences des
architectes d'aujourd'hui



**SOLUTIONS
ACIER
27 38 58**

je prodais cédonien 

Jean Kazo, boulanger à Lifou

La mie du petit matin



Le terme boulanger viendrait de l'ancien picard (*boulenc*, celui qui fabrique des pains ronds). Pendant des siècles, le blé a été l'aliment de base des peuples d'Orient et d'Europe. Avec l'accélération des échanges, la consommation de pain à base de farine de blé s'est répandue quasiment dans le monde entier. La Nouvelle-Calédonie ne produisant pas de blé, ici le meunier (qui fournit la farine au boulanger) est forcément un importateur.

La composition du pain est à peu près la même partout : farine, eau, levure, sel. Il se décline sous toutes les formes : miche, pain long, baguette, ficelle, bâtard, petit pain, pain carré... On y intègre parfois d'autres ingrédients tels que du lard, du fromage, des raisins secs... Le goût et la texture du pain dépendent de la qualité de la farine, du dosage des ingrédients, du mode de cuisson et, bien sûr, du tour de main du boulanger. En ressuscitant d'anciennes recettes de pain, certains boulangers sont devenus de vraies stars.

C'est bien connu, les boulangers se lèvent tôt : il faut pétrir, pointer, diviser, bouler, détendre, façonner, apprêter et enfin cuire les pâtons. La température et l'humidité ambiantes sont des facteurs très importants dont va dépendre le *timing* de la fabrication. Aujourd'hui, la technologie des chambres de pousse permet de façonner le pain la veille et de le laisser reposer la nuit. Enfin, le pain étant souvent le premier aliment de la journée, le jugement des consommateurs est sans appel.



Son parcours

Jean Kazo et son équipe de trois personnes fabriquent chaque jour, en moyenne, 280 pains qui sont vendus dans les magasins du district de Wetr. C'est en 2000 qu'il a lancé son projet avec l'aide de son épouse, après avoir travaillé dans le même domaine avec son père.

Jean a construit lui-même les deux grands fours à bois (essentiellement du gaiac) : sur un socle de béton, on dépose une grande quantité de sable auquel on donne la forme, en demi cercle, du plafond du four. On recouvre ensuite le sable d'une fine couche de mortier qui va permettre de soutenir les briques réfractaires que l'on assemble à l'aide d'un ciment spécial. Une fois les briques sèches, on retire sable et mortier. On rajoute ensuite du sable ou de la terre au-dessus du four afin d'optimiser l'isolation thermique. Les Kazo espèrent bientôt s'équiper d'une façonneuse mécanique et d'une chambre de pousse, et agrandir leur local, car la chaleur, la cendre et la fumée des fours rendent le travail pénible.

A voir les biceps de Jean – allez, disons, 700 grammes pièce, comme les pains qu'il produit – on se dit que seuls les costauds sont capables de façonner puis de réaliser quatre fournées d'environ 80 pains, à insérer puis sortir un par un de l'étroite porte du four.

« Les compliments des gens nous donnent du courage », précise-t-il. Et il en faut, du courage, quand on sait que les pains livrés à 10 heures par son épouse Laurence proviennent d'un four allumé 9 heures plus tôt.

SCET

**MPL
OU RIEE**

Salaires minimums, valeur du point, jours fériés et jours fériés chômés pour les mois de juin et juillet 2008 par secteur et conventions collectives

A compter du 1er mai 2008

(en attente de parution au JONC)

Salaires minimum garanti (SMG)

731,01 F par heure
123 540 F par mois (base 169 H)

Salaires minimum agricole garanti (SMAG)

621,36 F par heure
105 010 F par mois (base 169 H)

A compter du 1er novembre 2007

Boulangerie pâtisserie

Valeur du point : **783 F**
Jour férié le 14 juillet

A compter du 1er janvier 2008

Bâtiment et travaux publics

Valeur du point : **806 F**
Jour férié chômé le 14 juillet

Industrie

Valeur du point : **700 F**
Jour férié chômé le 14 juillet

Commerce et divers

Valeur du point : **703 F**
Jour férié chômé le 14 juillet

Industries extractives mines et carrières

Valeur du point : **662 F**
Jour férié le 14 juillet

Coiffure

Valeur du point : **834 F**
Jour férié le 14 juillet

Esthétique

Valeur du point : **1 038 F**
Jour férié chômé le 14 juillet

Transports sanitaires terrestres

Valeur du point : **1033 F**
Jour férié chômé le 14 juillet

Le code du travail de Nouvelle-Calédonie est en vigueur depuis le 1er mai 2008.

Vous pouvez le consulter à l'espace communication ou en ligne sur le site de la Direction du Travail : www.dtn.c.nc ainsi que les accords de votre branche d'activité et les grilles de salaires minimum

Echéances fiscales

Période : juin juillet

(les dates indiquées sont les dates d'exigibilité par la paie du Territoire)

Avant le ...

10 juin 2008

- paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de mai

30 juin

- Déclaration à l'impôt sur les sociétés pour les entreprises ayant clôturé leur exercice au 28 février 2008.

30 juin

- versement du 2^{ème} acompte de l'impôt sur les sociétés 2008 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 30 juin.
- versement de la cotisation au RUAMM pour le 3^{ème} trimestre

10 juillet

- paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de juin

15 juillet 2008

- paiement des cotisations du second trimestre à la CRE et IRCAFEX
- paiement du 2^{ème} acompte de l'impôt sur le revenu des personnes physiques 2008

31 juillet 2008

- paiement des cotisations CAFAT du 2^{ème} trimestre (pour les salariés)
- versement de la CES (acompte 2^{ème} trimestre)
- paiement de la TSS perçue au 2^{ème} trimestre pour les entreprises au régime fiscal du réel ou du réel simplifié
- déclaration à l'impôt sur les sociétés pour les entreprises ayant clôturé leur exercice au 31 mars 2008
- versement du solde de l'impôt sur les sociétés 2007 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 28 février.

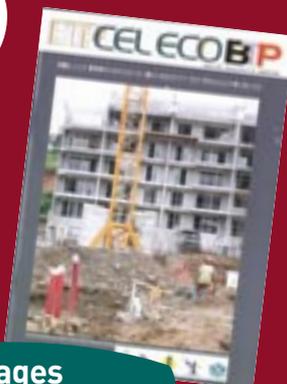


Votre espace communication

La CMA reçoit régulièrement des revues et ouvrages techniques professionnels que vous pouvez venir consulter librement tous les jours, de 7h30 à 11h30, et de 13h à 16h30.

Contact : Tonina Lançon
Tél. : 28 23 37

Ces ouvrages
sont commandés
pour vous,
alors profitez-en !



1 page
PUB
CAISSE D'ÉPARGNE

LES PALETTES ça compte

Holcim Nouvelle-Calédonie lance, en partenariat avec les fournisseurs en matériaux de construction, une opération d'information visant à un retour plus systématique, après utilisation, des palettes en bois servant à la livraison du ciment en sac.

L'an passé, en effet, 8 000 palettes en bois, détériorées ou abandonnées, n'ont pas pu être réutilisées.

Faciliter la livraison !

Economiser !

En se faisant rembourser les palettes retournées.

Préserver la forêt calédonienne !

Chaque jour, l'équivalent d'un arbre abattu en pure perte.

Demandez vite le document d'information disponible auprès d'Holcim Nouvelle-Calédonie et des fournisseurs de ciment en sac "Holcim".



A manipuler au transpalette



Ne pas élinguer



Ne pas brûler



Pas pour le coffrage



Ne pas jeter en décharge sauvage



A rapporter chez le fournisseur



Trop de palettes en bois sont détruites ou détériorées !

Holcim Nouvelle-Calédonie SA - 34, rue des Frères Terrasson
Baie de Numbo - Ducos - Nouméa - Nouvelle-Calédonie
Tél. : (687) 24 32 90 - direction-ncl@holcim.com